


Enseignants chercheurs titulaires du doctorat français

Levée de la grève de la faim et suspension provisoire du sit-in



Après quatre-vingt-quatre jours de grève de la faim et de sit-in ouvert, les enseignants chercheurs titulaires du doctorat français suspendent provisoirement leur mouvement de protestation, tout en rejetant l'obligation de passer le concours. Toutes les précédentes réunions avec le ministre de l'Enseignement

supérieur n'ont pas permis de dissiper les craintes sur le dossier de ces enseignants recrutés dans le cadre du statut de l'enseignant chercheur du 17 octobre 1975. Après avoir trop attendu l'intervention du Premier ministre en vue de trouver une solution au problème d'équivalence des diplômes, ils demandent l'arbitrage royal.

La pomme de discorde réside dans leur promotion au grade de professeur de l'enseignement supérieur après concours à partir de 2006. Les grévistes acceptent leur reversement dans le grade de professeurs habilités à partir de 2002, tout en conservant les années d'ancienneté et le principe d'accès au grade de l'enseignement supé-

rieur à compter de 2006. Pour l'Association des enseignants chercheurs marocains lauréats des universités françaises et titulaires du doctorat français, la seule solution acceptable est celle qui «transite par la révision de la situation administrative des enseignants chercheurs en garantissant inconditionnellement leur intégration dans le

grade de professeur de l'enseignement supérieur après quatre années comptabilisées dans le grade de maître de conférence, tout en conservant l'intégralité de leur ancienneté acquise depuis le recrutement, à l'instar de leurs collègues titulaires du doctorat et du Ph.D des pays européens, américain, canadien, russe et autres...». Elle ajoute

que «les 1.797 enseignants concernés ne peuvent renoncer à cette action de protestation que si le gouvernement honore ses engagements vis-à-vis de ce dossier, en préservant l'accord de partenariat autour duquel il y a eu un consensus avec le ministre de l'Enseignement supérieur le 26 mars 2004».

El Mahjoub Rouane